



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2019-024

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2019

Sommaire

SGAR Occitanie

R76-2019-02-13-006 - Arrêté portant composition du conseil d'administration de
l'Établissement public foncier d'Occitanie (6 pages)

Page 3

SGAR Occitanie

R76-2019-02-13-006

Arrêté portant composition du conseil d'administration de
l'Établissement public foncier d'Occitanie

PRÉFET DE LA RÉGION D'OCCITANIE

Secrétariat général pour
les affaires régionales
- Mission aménagement, développement
durable, agriculture

**Arrêté portant composition du conseil d'administration de l'Etablissement public
foncier d'Occitanie**

Le préfet de la région d'Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 321-1 et suivants et R. 321-I et suivants ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
VU le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'Etablissement public foncier de Languedoc-Roussillon (EPF LR) modifié par le décret n° 2017-836 du 5 mai 2017 portant extension du territoire de compétence de l'établissement et le renommant Etablissement public foncier d'Occitanie ;
VU les arrêtés ministériels portant désignation au conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Occitanie des représentants des ministères du logement, de l'urbanisme, des collectivités territoriales et du budget ;
VU l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2018 portant composition du conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Occitanie ;
VU les délibérations et décisions des ministères, collectivités, établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et institutions socioprofessionnelles portant désignation de leurs représentants respectifs au conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Occitanie ;
SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Sont désignés par leurs administrations respectives en qualité d'administrateurs au sein du conseil d'administration de l'EPF d'Occitanie :

« 1^o) Au titre des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Pour le département de l'Ariège (visé à l'article 5 1^ob) du décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 modifié, est désignée en remplacement de Monsieur André Rouch, suppléant :

Département	Suppléant
Ariège	Mme Christine TEQUI

Pour la CA de Sète Agglopôle Méditerranée (EPCI à fiscalité propre visé à l'article 5 1^oc) du décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 modifié, est désigné en remplacement de Monsieur Antoine de Rinaldo, titulaire :

EPCI	Titulaire
CA Sète Agglopôle Méditerranée	M. Emile ANFOSSO

Article 3 - Considérant les modifications précitées, la composition du conseil d'administration de l'EPF d'Occitanie, est fixée comme suit :

1°) Au titre des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

a) *Pour le conseil régional d'Occitanie :*

Titulaires	Suppléants
M. Jean DENAT	Mme Pascale PERALDI
M. Guy ESCLOPE	M. Ronny GUARDIA MAZZOLENI
M. Christian DUPRAZ	M. Nicolas COSSANGE
Mme Véronique VINET	Mme Judith CARMONA
Mme Claire FITA	M. Patrice GARRIGUES
M. Hussein BOURGI	M. Stéphane BERARD

b) *Pour les conseils départementaux :*

Département	Titulaires	Suppléants
Ariège	Mme Karine ORUS-DULAC	Mme Christine TEQUI
Aude	M. Robert ALRIC	Mme Catherine BOSSIS
Aveyron	M. Christian TIEULIE	Mme Danielle VERGONNIER
Gard	M. Christian VALETTE	M. Christian BASTID
Haute-Garonne	M. Jean-Michel FABRE	M. Bernard BAGNERIS
Gers	M. Bernard GENDRE	Mme Laurence LABEDAN
Hérault	Mme Irène TOLLERET	M. Vincent GAUDY
Lot	M. Jean-Jacques RAFFY	M. Christophe PROENCA
Lozère	Mme Sophie PANTEL	M. Robert AIGOIN
Hautes-Pyrénées	M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Geneviève ISSON
Pyrénées Orientales	M. Jean ROQUE	M. Robert OLIVE
Tarn	M. Christophe HERIN	M. André FABRE
Tarn et Garonne	M. Léopold VIGUIE	Mme Véronique COLOMBIE

c) Pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre visés à l'article 5 1°c) du décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 modifié :

EPCI	Titulaires	Suppléants
Montpellier Méditerranée Métropole	Mme Stéphanie JANNIN	Mme Chantal MARION
CA Perpignan Méditerranée	M. Jean-Claude TORRENS	M. Jean-Louis CHAMBON
CA Sète Agglopolé	M. Emile ANFOSSO	M. Yves MICHEL
CA Béziers Méditerranée	M. Bernard AURIOL	M. Gérard ABELLA
CA du Gard Rhodanien	M. Robert PIZARD-DESCHAMPS	Mme Brigitte VANDEMEULEBROUCKE
CA Carcassonne Agglomération	M. Didier CARBONNEL	M. Thierry MASCARAQUE
CA Grand Alès en Cévennes	M. Max ROUSTAN	M. Bernard SALEIX
CA Hérault Méditerranée	M. Sébastien FREY	M. Stéphane PEPIN BONET
CA Grand Narbonne	M. Michel PY	Monsieur Alain FABRE
CA Nîmes Métropole	M. Michel BAZIN	Mme Catherine ROCCO
CA du Pays de l'Or	M. Bernard CASSARD	Mme Monique BOUISSEREN
CA Albigeois	<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
CA Grand Auch	M. Michel BAYLAC	Mme Bénédicte MELLO
CA Grand Cahors	M. Michel SIMON	M. Claude TAILLARDAS
CA Muretain aggro	M. Jean-Louis COLL	M. Serge DEUILHE
CA Grand Rodez	M. Pierre BESSIERE	Mme. Florence CAYLA
CA Tarbes Lourdes	Mme Josette BOURDEU	M. Patrick VIGNES
CA pays Foix Varihles	M. Roger SICRE	M. Norbert MELER
CA Gaillac-Grauhlet	M. Pascal NEEL	M. Paul SALVADOR

d) Pour les autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre visés à l'article 5 1°d) du décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 modifié :

Association départementale des maires à l'origine de la désignation	Titulaires	Suppléants
Ariège	M. Gérard SGOBBO	Jean-Noël VIGNEAU
Aude	M. François DEMANGEOT	M. Jean-Pierre PIGASSOU
Aveyron	M. Gérard PRETRE	M. Didier POUZOULET LIGUE
Gard	M. Roland CANAYER	M. Laurent PELISSIER
Haute-Garonne	M. Daniel CALAS	M. Paul-Marie BLANC
Gers	M. Alain BROSETA	M. Alain SANCERRY
Hérault	M. Jean-Claude LACROIX	M. Jean-Noël BADENAS
Lot	Jean-Pierre ALMERAS	M. Jacques ANDURAND
Lozère	M. Pierre LAFONT	M. Laurent SUAUI
Hautes-Pyrénées	M. Patrick BORNUAT	M. Jean-Henri MIR
Pyrénées Orientales	M. Roger PAILLES	M. Alain TORRENT
Tarn	Jean-Luc ESPITALIER	Mme Sophie GILBERT
Tarn et Garonne	Mme Dominique FORNERIS	Mme Monique DELZERS

2°) Au titre des représentants de l'Etat :

Ministère représenté	Titulaires	Suppléants
Ministère chargé des collectivités territoriales	M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault	M. Claude VO-DINH, secrétaire général de préfecture de l'Aude
Ministère chargé de l'urbanisme	M. Mathieu GREGORY, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault	Mme Laure VALADE, directrice départementale des territoires de l'Aveyron
Ministère chargé du logement	M. Didier KRUGER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Mme Yamina LAMRANI-CARPENTIER, directrice départementale adjointe des territoires de Tarn-et-Garonne
Ministère chargé du budget	M. Samuel BARREAULT, directeur départemental des finances publiques de l'Hérault	M. Alain CITRON, administrateur des finances publiques à la direction départementale des finances publiques de l'Hérault

3°) En qualité de représentants des institutions socioprofessionnelles :

- M. Alain DI CRESCENZO, président de la chambre régionale de commerce et d'industrie ;
- M. Denis CARRETIER, président de la chambre régionale d'agriculture ;
- Pour la chambre régionale des métiers et de l'artisanat, *en cours de désignation* ;

- Pour le conseil économique, social et environnemental régional, Mme Fella ALLAL.

4°) En qualité de représentant de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural :

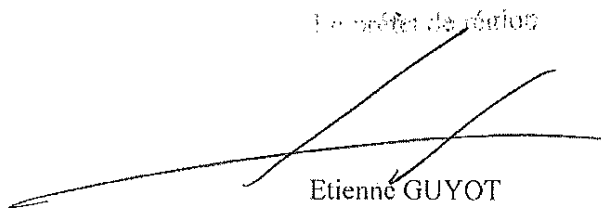
- M. Frédéric ANDRE, directeur général de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Occitanie.

Article 4 – Le préfet de la région, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le contrôleur budgétaire, l'agent comptable et le directeur général de l'établissement assistant de droit aux réunions du conseil d'administration.

Article 5 – L'arrêté préfectoral du 11 septembre 2018 portant composition du conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Occitanie est abrogé.

Article 6 – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le 13 FEV. 2019

Le préfet de région

Etienne GUYOT

